



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 7 juin 2017

**Case postale 21
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
FAX 024/433.19.51
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis N° 04/2017

Extension des réseaux haut débit sur la Commune de Donneloye

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le service universel doit garantir qu'une offre de services de télécommunication de base soit mise à disposition de toutes les catégories de la population et dans toutes les régions du pays. Le raccordement à large bande doit offrir une connexion à l'internet avec un débit minimum de 2000/200 Kbit/s. Dans des cas exceptionnels, ce débit peut même être réduit.

L'importance d'un raccordement en haut débit n'est plus à démontrer. L'utilisation d'appareils toujours plus performants, l'accès à internet tant pour les entreprises que pour les privés montrent que le débit minimum fourni par le service universel s'avère très souvent insuffisant. Swisscom ainsi que d'autres opérateurs ne cessent d'adapter les réseaux existants aux technologies les plus récentes en haute définition. Toutefois, force est de constater que tous les villages ne sont pas traités sur le même pied d'égalité. Swisscom doit garantir le service universel, pour une prestation supplémentaire, il reste maître de ses investissements et les lois du marché prédominent.

Projet présenté

Le village de Thierrens va être équipé cette année encore en haut débit. Dans le cadre de ces travaux, Swisscom a approché la Commune de Donneloye pour l'informer de la planification prévue et lui présenter les alternatives suivantes.

Situation actuel

Seul le village de Donneloye a une couverture en haut débit.

Situation future, sans participation financière de la Commune

En 2021, Swisscom déploiera entièrement et à ses frais le rollout pour le haut débit (technologie FTTC+) dans le village de Prahins et procédera à une amélioration du haut débit du village de Donneloye.

Les autres villages, soit Mézery et Gossens ne seront pas raccordés en haut débit.

./.

Situation future, avec participation financière de la Commune

Le projet se présente en deux parties :

1. Raccordement du village de Mézery et avancement du déploiement du haut débit à Prahins en 2017-2018, améliorations pour Donneloye.

Coût CHF 18'000.00

2. Mise en place du haut débit dans le village de Gossens et des Granges de Gossens, début des travaux 2018.

Coût : CHF 42'000.00

Coût total du projet :

CHF 60'000.00.

Le coût de ce raccordement peut être pris sur les liquidités et la Municipalité vous propose d'amortir ce montant en 3 ans.

Conclusions

De nombreuses demandes sont arrivées sur le bureau de la Municipalité afin qu'elle entreprenne des démarches pour assurer une meilleure couverture en haut débit. Les coûts avancés il y a encore quelques années étaient considérables et dépassaient plusieurs centaines de milliers de francs. L'investissement demandé aujourd'hui paraît raisonnable et la Municipalité estime que les quatre villages doivent bénéficier des mêmes avantages. Si l'offre de Swisscom de raccorder 3 villages est refusée, il est à craindre que nos habitants doivent se satisfaire encore de nombreuses années d'un système ne répondant plus aux attentes en matière d'internet, de TV et de téléphonie.

En conclusion, la Municipalité vous demande d'accepter de raccorder l'ensemble de la Commune en haut débit et de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Donneloye

Vu le préavis municipal No 04/2017 présenté par la Municipalité
Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil décide:
d'accepter

La demande d'un crédit de CHF 60'000.00 comme participation aux frais de raccordement en haut débit des villages de Mézery-près-Donneloye, Prahins et Gossens, selon l'offre présentée par Swisscom le 31 mai 2017. Le coût de ce raccordement peut être pris sur les liquidités et sera amorti en 3 ans, soit CHF 20'000.00 par an.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 juin 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
la Syndique  la Secrétaire 
L. Courvoisier  F. Billard

Annexes : plans des villages de Prahins, Mézery et Gossens